

AVIS de CONCOURS

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard,

ORGANISE

En partenariat avec le Centre de Gestion de l'Aveyron et de la Lozère

Le concours **d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe**

Nombre de postes ouverts : 65 répartis comme suit		
Externe	Interne	3 ^{ème} CONCOURS
42	19	4

Conditions d'inscription

Concours externe

Ouvert aux candidats titulaires :

- du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance
- ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.

Demande d'équivalence de diplôme

Si vous justifiez **d'un titre ou diplôme obtenu en France ou délivré dans un État autre que la France**, d'un niveau similaire ou différent de celui requis, et, le cas échéant, si vous avez une expérience professionnelle en complément ou en l'absence de tout diplôme, vous pouvez demander une équivalence de diplôme ou d'expérience (procédures R.E.D. et R.E.P.).

Pour cela, vous devez sans attendre la période d'inscription vous adresser au :

Centre National de la Fonction Publique Territoriale
Secrétariat de la Commission nationale d'équivalence de diplôme
80 rue de Reully
CS 41232
75578 Paris Cedex 12
www.cnfpt.fr

Dispenses des conditions de diplôme

- les mères et pères d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement,
- les sportifs de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le Ministre chargé des Sports.

Concours interne avec épreuve ouvert aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux fonctionnaires et agents de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours de deux années au moins de services publics effectifs effectués auprès de jeunes enfants en milieu scolaire et maternel, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique ;

3^{ème} concours Ouvert aux candidats justifiant au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice, pendant une durée de 4 ans au moins :

- d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature,
- d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale,
- ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours.

La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.

Période d'inscription

Période de retrait des dossiers et de préinscription

Sur place ou par courrier ou par préinscription sur le site internet : www.cdg30.fr

- **Du 23 avril au 29 mai 2019 minuit (cachet de la poste faisant foi)**

Date limite de dépôt des dossiers complets

Sur place ou par courrier

- **Jusqu'au 6 juin 2019 minuit (cachet de la poste faisant foi)**

Date et lieu de l'épreuve écrite

Les épreuves d'admissibilité de ce concours se dérouleront à ALÈS et NÎMES le **9 octobre 2019**

Préinscription, demande et dépôt des dossiers complets à l'adresse suivante

Service concours

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard

183, chemin du Mas Coquillard - 30900 NÎMES - ☎ 04 66 38 86 98 - ☎ 04 66 38 86 85

Préinscription : www.cdg30.fr

Les dossiers peuvent être adressés par voie postale sur simple demande manuscrite du candidat – précisant l'intitulé du concours - adressée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard – service concours – 183 chemin du mas coquillard – 30900 NÎMES et accompagnée d'une enveloppe format A4 affranchie au tarif en vigueur jusqu'à 50 grammes et libellée aux nom et adresse du candidat. Les demandes par téléphone ne seront pas acceptées.

Seuls les dossiers retournés par voie postale ou déposés sur place seront acceptés. Tout pli insuffisamment affranchi ou qui parviendra hors délai du fait d'un défaut d'adressage sera refusé par le Centre de Gestion du Gard. Tout dossier déposé ou posté hors délai (cachet de la poste faisant foi) sera rejeté